

**PROCES-VERBAL DE SEANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DECEMBRE 2023**

*L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le 9 décembre, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.*

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Étaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armeline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Yamina MAHOUCHE, Aline MONTILLA, Patrice REBOULLET (arrivé en cours de séance).

Excusés : Gahitan FAUST, Hervé GONNON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET (arrivé en cours de séance) excusé a donné pouvoir à Armeline AUDRIEU, Marianne TARDY.

Absent(s) : Aucun.

## **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur Mickaël DURAND est désigné pour remplir cette fonction.

### **1. Approbation du procès-verbal de séance du 21 novembre 2023**

Le procès-verbal de séance du 21 novembre 2023 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 21 novembre 2023 est adopté à l'unanimité.

### **2. Rendu-compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. et point sur les déclarations d'intentions d'aliéner reçues**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations effectuées par le conseil municipal. Les principales décisions et dépenses réalisées depuis la dernière séance concernent les sujets suivants : boîtier ampli wifi école, maintenance PAC mairie et cantine, adhésion Campagnol, convention entretien éclairage public 2<sup>e</sup> semestre 2023, jeux garderie, travaux plomberie chauffe-eau cantine, travaux électricité wc public école et gendarmerie, nettoyage embacles et cours d'eau, reprise et mise en sécurité au parc, opération façades, fauchage chemins 2 passages, remplacement batterie alarme mairie, repas des aînés.

Monsieur le Maire rend également compte des déclarations d'intention d'aliéner et des avis SAFER sur bâtis reçus en mairie depuis la dernière séance. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain.

### **3. Demande de distraction du régime forestier (ex ISDND des Grises)**

Monsieur le Maire expose le rappel suivant :

Depuis novembre 1976, une installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) est autorisée et a été exploitée sur le lieu-dit « La Grande Meyerie », à Saint-Sorlin-en-Valloire, sur des terrains appartenant en indivision aux communes de Saint-Sorlin-en-Valloire, Epinouze, Manthes et Moras-en-Valloire qui font partie à ce jour du domaine forestier sous gestion de l'Office National des Forêts.

Ce site n'accueille plus de déchets depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Mais un nouveau projet est sur le point d'aboutir permettant la réouverture du site, avec pour vocation de stocker des matériaux inertes issus du BTP (terres, amiante liée, plâtre) et s'inscrivant dans une logique de renouvellement urbain et d'économie circulaire.

La période d'exploitation est prévue sur 15 ans. Elle sera suivie d'une période dite de « post-exploitation » qui consiste à surveiller le site afin de s'assurer de l'absence de nuisance pendant 25 à 30 ans au moins.

Dans le dossier en cours d'instruction par les services de l'État, l'impact environnemental du projet a été pris en compte. Des mesures compensatoires seront mises en œuvre pour compenser les pertes de biodiversité durant la phase d'exploitation. La compensation porte sur les habitats et les espèces similaires à ceux impactés par le projet, qui correspondent à des milieux uniquement ouverts et semi-ouverts. Des mesures complémentaires sont également prévues lors de la remise en état du site. Celles-ci consistent en un enherbement du dôme et de ses flancs, avec des talus inférieurs boisés. Le projet consistant en une surélévation du site actuel, un boisement plus important du dôme et de ses flancs modifierait négativement l'impact visuel.

En conséquence, ce site n'a pas vocation à retrouver un espace de forêt, que ce soit à court, moyen ou long terme, et des mesures compensatoires sont d'ores et déjà prises en compte par rapport à la biodiversité présente aujourd'hui sur le site (espèce de plaine comme l'alouette).

C'est pourquoi, Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de :

- **Prendre acte** que depuis 47 ans, au lieu-dit « La Grande Meyerie », sis à Saint-Sorlin-en-Valloire, des terrains appartenant aux communes de Saint Sorlin, Epinouze, Manthes et Moras-en-Valloire n'ont aucune vocation forestière
- **Prendre acte** qu'en cas d'aboutissement de la nouvelle demande d'autorisation d'exploitation du site, les terrains n'ont pas vocation à être reconvertis en forêt
- **Prendre acte** que l'impact environnemental de l'usage de ces terrains est déjà pris en compte dans le dossier de demande d'autorisation d'exploitation, que ce soit durant l'exploitation ou après
- **Solliciter** Monsieur le Préfet de la Drôme afin que les parcelles AN 111, 113, 117, 118, 123, 124, 125,126, 127, 129, 135, 138, 139, 140, 141, 143, 144, 171, 172, 73, 174 et 161 soient distraites du régime forestier
- **Autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche, sollicitation et signer tous documents de nature à appliquer la présente décision.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

#### **4. Décision modificative budgétaire**

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2023 a été voté par l'assemblée délibérante le 2 mars 2023. A l'approche de la fin de l'exercice, il est nécessaire de procéder à quelques ajustements par une décision modificative budgétaire permettant de transférer et d'ouvrir des crédits sans rompre l'équilibre du budget.

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

##### **Recettes de fonctionnement**

Chapitre 74 Dotations et participations

**Dépenses de fonctionnement**

Chapitre 011 Charges à caractère général

6282 Frais de gardiennage bois communaux + 10 000 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**Recettes d'investissement**

Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves

10226 Taxe d'aménagement + 1 000 €

**Dépenses d'investissement**

Chapitre 204 Subventions d'équipements versées

20422 Opérations façades + 1 000 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

**5. Proposition d'adhésion au groupement de commande intercommunal pour un service de capture et fourrière animale**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la délibération de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche créant un service commun pour la gestion administrative et le suivi financier de l'entente et du groupement de commandes concernant la gestion des animaux errants.

Monsieur le Maire explique que chaque commune est censée disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des animaux errants, soit avoir une convention avec une fourrière.

La Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo a proposé, à compter de 2024, de mettre en place une entente intercommunale entre les Communautés Arche Agglo, Privas Centre Ardèche, Porte de DrômArdèche, Rhône Crussol et Val de Drôme, entente ayant pour objet la gestion des animaux errants (fourrière et refuge animalier) sur le périmètre défini par la convention.

Par cette convention d'entente, la gestion et le suivi de la fourrière unique serait confiée à Valence Romans Agglomération agissant pour leur compte.

La gestion de la fourrière animalière de Valence doit donner lieu à la passation d'un marché public et faire l'objet d'un groupement de commandes entre les EPCI signataires de l'entente.

Le marché aura pour objet :

- la gestion de la capture, le transport de chats et chiens et tout animal de moins de 40 kg errants ou en état de divagation et/ou dangereux et/ou identifiés et/ou blessés ou non
- l'enlèvement des animaux morts (moins de 40kg) et leur prise en charge par la société d'équarrissage agréée ;
- la gestion de la fourrière animalière à vocation intercommunale

L'entente sera conclue pour une durée de 3 ans renouvelable et le marché pour une durée de 11 mois à compter du 1er février 2024, reconductible pour 2 périodes de 12 mois.

Valence Romans Agglo facturera directement les EPCI, qui refactureront les prestations aux communes utilisatrices.

Pour prévoir le remboursement desdites prestations par les communes bénéficiaires, la Communauté de communes a donc créé un service commun de gestion des animaux errants pour gérer les aspects administratifs et financiers exclusivement, par délibération du 9 Novembre 2023.

Il est proposé que la commune adhère au service commun ainsi créé, afin de pouvoir bénéficier des services de la fourrière.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

## **6. Point sur le dossier cœur de village/boulangerie**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les divers actes concernant le foncier ont été signés et que ce chapitre est désormais terminé. Il rappelle que le portage avait été effectué par la Communauté de communes Porte de DrômArdèche avant rétrocession à la commune.

Les subventions sollicitées ont été obtenues (dernière réponse de la Région à confirmer)

La consultation des entreprises a été publiée en délégation de maîtrise d'ouvrage par Habitat Dauphinois en date du 8 décembre avec une date de retour des offres arrêtée au 15 janvier 2024.

Le choix des entreprises devrait se décider fin janvier ou début février.

## **7. Organisation des services communaux durant les congés de fin d'année**

Le secrétariat de mairie sera fermé du 26 décembre au 29 décembre. Le formulaire de contact du site internet reste consulté quotidiennement et les coordonnées du maire et des adjoints sont affichées à l'extérieur de la mairie pour toute urgence.

L'agence postale sera fermée du 26 décembre au 29 décembre également. Le courrier reste relevé quotidiennement. Colis et recommandés seront à récupérer au bureau de Poste de St-Sorlin.

Un agent du service technique sera en congés du 29 au 28 décembre, le second du 27 décembre au 5 janvier 2024.

## **8. Point sur l'agenda, dossiers en cours et questions diverses**

### Points divers :

Distribution des colis aux aînés (excusés au repas pour raison de santé) samedi 23 décembre matin. Monsieur le Maire enverra aux élus les dates des vœux des communes environnantes.

Recensement de la population du 18 janvier au 17 février.

Remise en service du radar pédagogique côté Est après mise à jour du réglage des paramètres.

Courrier de trois communes concernant la Gendarmerie : un projet de réponse avec invitation à une rencontre pour échanger est acté.

Cérémonie des Vœux aux Morassiens : Dimanche 7 janvier 2024 à 11h (salle des fêtes).

Retour sur évènements : marche contre les violences familiales, inauguration nouveau salon de coiffure, repas des aînés, conseil communautaire à Moras en Valloire, retraite aux flambeaux, conseil syndical du SIRCTOM.

### Quelques dates à venir :

- Réunion du CMJ le 16 décembre.
- Assemblée générale Club informatique à Lapeyrouse Mornay le 16 décembre.
- Conseil d'administration du CCAS le 20 décembre.
- Spectacle Noël de l'école le 22 décembre.
- Distribution des colis aux aînés le 23 décembre.
- Cérémonie des vœux à la population le 7 janvier.
- Reprise de l'école le 8 janvier.
- Réunion équipe Bibliothèque le 9 janvier.
- Cérémonie des vœux de la Communauté de communes Porte de DrômArdèche le 11 janvier.
- Assemblée générale Age d'Or le 18 janvier.
- Nuit de la lecture à la Bibliothèque le 20 janvier.
- Conseil syndical SIRCTOM le 25 janvier.
- Assemblée générale Comité des fêtes le 26 janvier.
- Conseil d'école le 8 février.
- Assemblée générale de l'ANACR à Châteauneuf de Galaure le 17 février.

## **Prochaine réunion du Conseil municipal : Mardi 30 Janvier 2024 à 18h30.**

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.